
Adresse du conseil général de la commune d'Abbeville (Somme),
qui fait l'éloge du représentant Dumont, lors de la séance du 29
ventôse an II (19 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune d'Abbeville (Somme), qui fait l'éloge du représentant Dumont, lors de la séance du 29 ventôse an II (19 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 652-653;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31468_t1_0652_0000_21

Fichier pdf généré le 23/01/2023

par ce qu'ils ont fait, par ce qu'ils font (qui est le sûr garant de ce qu'ils feront toujours) si ce sont la de vrais amis de la patrie et de quel poids peuvent être les calomnies lancées contre eux, lorsque raisonnablement il faudroit convenir que, si Lille n'est pas exempt d'égoïstes, d'accapareurs, etc. (parce qu'ils n'est pas de commune où il n'y en ait) au moins est-il démontré que le nombre en est moindre là qu'ailleurs.

J. B. COUVREUR (*vice-présid., secrét. par intérim*),
N. D. HU (*présid.*).

8

Le comité de surveillance de Bagnères-Adour vient féliciter la Convention de la découverte de la conjuration; faire le serment de déjouer toutes les trames criminelles, en disant que la perfidie passera, que la liberté restera triomphante; dépose sur le bureau la note des dons qu'ils ont remis au district de l'Adour, consistant en 58 chemises, 32 paires de bas, 9 paires de souliers, un habit d'uniforme, deux paires de guêtres, 12 morceaux de linge, un paquet de charpie, trois draps de lit, un pantalon, 290 liv. en monnaie, et 4 pièces d'argent de 6 liv. chaque.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

9

Le citoyen Aubusson, agent national près le district de Bourgneuf, annonce que la vente des biens des émigrés surpasse de beaucoup ce que l'on pouvoit en attendre; notamment que le domaine de l'émigré Peyrac-Quennoing, qu'il affermoit 150 liv., qu'il abandonnoit pour 9 000 liv. la veille de son départ, a été vendu dernièrement 28 785 liv.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (2).

10

Le citoyen Picot, l'aîné, de la commune de La Ferté-Bernard, département de la Sarthe, envoie à la Convention nationale une quittance de l'emprunt forcé, au remboursement de laquelle il renonce.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (3).

11

Le citoyen Hast, agent national du district de Commercy, annonce le résultat avantageux de la première vente des biens des émigrés, faite le 15 du courant; il déclare que l'estimation des différents lots se portoit à 6 739 liv.; et que la vente s'est montée à 179 765 liv.: ce qui fait une différence entre l'estimation et la vente, de 111 826 liv. (1); certifiant que la modicité des mises, portées à 5 liv. seulement, empêche les biens d'être vendus autant qu'ils le seroient, si elles étoient taxées à 10 ou à 25, suivant la valeur de l'objet. Il instruit la Convention que le citoyen Michel, négociant à Commercy, a été le premier acquéreur des biens du ci-devant clergé, et qu'il s'est encore trouvé le premier acquéreur des biens des émigrés.

Insertion au bulletin (2).

12

Les membres composant le conseil général de la commune d'Abbeville remercient la Convention de leur avoir envoyé le citoyen Dumont en qualité de représentant. Après avoir fait un très long éloge, tant de la fermeté que du civisme et des moyens qu'il a pris pour ramener l'esprit public, ils demandent la prolongation de son séjour dans ce pays.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (3).

[Abbeville, 26 vent. II] (4).

« Citoyens représentans,

Les émissaires de la faction girondine avoient perverti l'esprit public, et vous avez jugé convenable d'envoyer dans les départements, des commissaires pris dans votre sein pour le régénérer.

Le citoyen Dumont s'est rendu à cet effet parmi nous, ses discours ont ranimé l'esprit public, et vous savez les heureux effets que sa présence a produit dans toutes les communes de ce département.

A sa voix le fanatisme a expiré, la malveillance qui avant son arrivée, osoit encore conspirer ouvertement, a fui loin de ces contrées. Il a réduit à l'inaction tous les suppôts de l'aristocratie qu'il a fait incarcérer pour les mettre hors d'état de nuire. Nous avons été témoins de sa conduite et nous pouvons vous assurer que le bien public a été le mobile de toutes ses actions.

Dumont se dispose, dit-on, à nous quitter; nous croyons qu'il importe au salut public de conserver dans ce département un représentant du peuple qui a l'estime et la confiance des républicains, qui joint à une connoissance particulière des localités et des personnes un patriotisme ardent et une conduite irréprochable.

(1) C 294, pl. 983, p. 102. Etat daté du 15 vent. II.

(2) P.V., XXXIII, 422. Conforme à l'original, daté du 24 vent. II (C 294, pl. 983, p. 10).

(3) P.V., XXXIII, 422.

(4) DxlII, doss. 12, Somme, p. 295.

(1) P.V., XXXIII, 421.

(2) P.V., XXXIII, 421. Bⁱⁿ, 29 vent.

(3) P.V., XXXIII, 421.

Tels sont, Citoyens représentans, les motifs qui nous déterminent à vous demander la prolongation de son séjour dans notre département.

J. LACHANT (*maire*), DUPONT, P. BERQUIN, S. BLIER, CARNETTE, ALDOISSI, LANGLET, CAMMARTIN, LANGLOIS, GARBE l'aîné, BAILLY-SARLY, LEROY, FRUCHON-FILLETTE, PETTIT fils, LEFEBURE, J. Ch. PETIT, GODARD, PRIVON, NACQUART, GRIBEAUVAL, DELEGORGE, PREVOT, P. DUVAL, GRANDCOLLOT, SOISSON, LEULLICY, J. CORDIER (*secrét.*), GOSSELIN (*préposé aux logements*).

13

Les citoyens Bouret et Frémanger, représentans du peuple dans les départemens de la Manche et du Calvados, font part à la Convention du progrès que la liberté et la raison font dans les communes qu'ils sont chargés de parcourir : ils annoncent que quoiqu'il y ait encore quelques ennemis de la Révolution, ils les amèneront, et feront marcher tous ces pays sur la ligne révolutionnaire.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Caen, 24 vent. II] (2).

« Bientôt, Citoyens collègues, le Calvados marchera tout entier dans la ligne révolutionnaire. L'épuration des autorités constituées dans les districts de Caen, de Lisieux, de Pont-l'Évêque, de Bayeux, dans la commune d'Honfleur, où de funestes divisions s'étoient élevées, a opéré une régénération politique qui tournera à l'avantage de la Révolution. Vire et Falaise n'ont point encore passé au creuset; mais nous y arrivons ces jours ci; et *ça ira*, là comme ailleurs. Caen étoit d'une dure digestion; le souvenir des crimes dont cette cité avoit été le foyer, celui de l'erreur dans laquelle de profonds scélérats avoient entraîné de bons citoyens abusés et séduits; les rigueurs nécessaires dont ils avoient éprouvé les effets, laisoient un sentiment de torpeur et d'inertie nuisible aux intérêts de la Patrie. Nous avons sondé les plaies, appliqué le baume nécessaire, et la cure sera complète.

L'esprit public s'élèvera bientôt à la hauteur, et se cramponnera aux principes purs et incorruptibles de la révolution. Nous avons été témoins et acteurs dans une fête civique, où l'amitié, la reconnaissance, l'amour de la patrie, se manifestoient par une joie inexprimable. La Convention nationale, toute la République, et surtout les braves défenseurs de notre liberté, doivent se bien porter, s'ils jouissent d'une santé égale à la chaleur des vœux qui leur ont été adressés, dans le repas civique qui a eu lieu dans l'enceinte où la société tient ses séances. L'odieux fanatisme lève encore une tête mal assurée, et mord dans l'ombre; mais l'hydre sera détruite, eût-elle plus de têtes que Mègère, dont elle porte la figure, n'avoit de cheveux sur la sienne.

Nous vous rendrons compte, Citoyens collè-

gues, de nos progrès révolutionnaires; l'espérance nous anime; l'amour de la liberté nous soutient. *Vive la République! S et F.* »

FRÉMANGER, BOURET.

14

Le ministre des contributions publiques envoie trois états relatifs à la fabrication des monnoies; le premier présente la fabrication des espèces de cuivre et de métal de cloches, depuis le premier janvier 1793 jusqu'au 20 du présent mois, montant à la somme de 4 979 170 liv. 5 sous.

Le deuxième comprend les envois de cuivre et de cloches, faits par les départemens aux maisons des monnoies et ateliers monétaires, jusqu'audit jour 20 de ce mois, savoir :

1792

En cuivre et bronze, à... 582 400 liv. 3 sous.

1793

Et en cloches, à 5 465 946 liv. 10 sous.

Et le troisième fait connoître la fabrication des pièces de cinq décimes, depuis le premier pluviôse jusqu'au 20 du présent mois.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des finances (1).

15

La société populaire de Pontarlier fait part à la Convention qu'elle a nommé une commission de douze de ses membres pour conjointement avec la municipalité surveiller l'exécution de la loi du *maximum*; que la société de Levier a adopté la même mesure et porté sa surveillance sur les déclarations, en grains, des cultivateurs de cette commune agricole, dont quelques-uns en avoient fait de fausses qui ont été aussitôt dénoncés.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

16

L'administration du district d'Abbeville témoigne sa reconnaissance à la Convention de ce qu'elle lui a envoyé le citoyen Dumont, qui a su faire fuir loin de ce climat l'aristocratie et le fanatisme; demande que l'on prolonge son séjour, et que les représentans restent à leur poste jusqu'à ce que tous les sceptres des brigands couronnés soient foulés aux pieds.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (3).

[Abbeville, 26 vent. II] (4).

« Nous te rendons grâce, ô Montagne! Tes

(1) P.V., XXXIII, 423. Bⁱⁿ, 29 vent.

(2) P.V., XXXIII, 423. J. Sablier, n° 1207; C. Eg., n° 579.

(3) P.V., XXXIII, 423. C. Eg., n° 579; Bⁱⁿ, 29 vent. Voir ci-dessus, même séance, n° 12.

(4) D^{XLII}, doss. 12, Somme, p. 294.

(1) P.V., XXXIII, 422.

(2) AFII 92, pl. 678, p. 40; Bⁱⁿ, 29 vent. (suppl.); M.U., XXXVIII, 29-30; Débats, n° 548, p. 19. Reproduit dans AULARD, Recueil des Actes..., XI, 701.